
Guide pratique de l'emploi accompagné

12/06/2018

Créé par l'article 52 de la loi travail du 8 août 2016, l'emploi accompagné permet aux personnes handicapées d'accéder ou de se maintenir dans l'emploi en milieu ordinaire de travail. Il est fondé sur le principe du "place and train" : insérer, former et soutenir dans le cadre de l'activité de travail. Cet accompagnement sur le long terme concerne le travailleur handicapé, mais également son employeur.

Un "guide pratique de l'emploi accompagné" précise les modalités de mise en œuvre du dispositif (bénéficiaires, forme et durée de l'accompagnement du travailleur handicapé et de l'employeur, etc.) et s'adresse aussi bien aux professionnels du monde de l'emploi (MDPH, Pôle emploi, sameth, cap emploi, Esat, employeurs ...) qu'aux professionnels du médico-social (Sessad, Itep, SAVS...).

Il a été réalisé au sein d'un groupe de travail national rassemblant la DGCS, la DGEFP, la CNSA, le FIPHFP, l'Agefiph, des représentants de Cap Emploi, Pôle emploi, des ARS, des Direccte, des MDPH, etc.

Source URL: <http://www.tsa-quotidien.fr/content/guide-pratique-de-lemploi-accompagne>